

LE
MINISTÈRE DES
TRANSPORTS
EMBAUCHE



BatisseursRecherches.gouv.qc.ca

EMPLOI ÉTUDIANT



Pour occuper un emploi étudiant, vous devez vous inscrire auprès de Placement en ligne, un service d'Emploi-Québec.

Le Ministère publie sur le site les offres d'emploi étudiant et recrute aussi les étudiantes et étudiants en respectant les principes d'égalité d'accès, d'impartialité et d'équité. Vous pouvez occuper un emploi étudiant tout au long de votre formation :

- à temps plein l'été (du 1^{er} avril au 1^{er} septembre) et pendant la période des fêtes;
- à temps partiel, jusqu'à 14 h par semaine, pendant les sessions d'études d'automne et d'hiver.

STAGE DANS VOTRE RÉGION



Profitez du service de placement étudiant de votre établissement d'enseignement pour connaître les possibilités de stage! Assurez-vous d'abord de respecter les conditions d'admissibilité suivantes :

- le stage doit être prévu à votre programme d'études reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- le stage doit faire l'objet d'une évaluation ou d'un rapport de stage;
- vous devez avoir la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.



POUR EN SAVOIR PLUS, ÉCRIVEZ À L'ADRESSE EMPLOIS@TRANSPORTS.GOUV.QC.CA.

TRAVAILLER AU MINISTÈRE, C'EST LA POSSIBILITÉ DE DISPOSER DE PLUSIEURS AVANTAGES, TELS QUE :



- la sécurité d'emploi;
- un milieu de travail animé et vivant;
- un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés;
- de nombreuses possibilités de progression de carrière et de promotion;
- un programme de soutien financier à l'activité physique;
- la flexibilité des horaires;
- 20 jours de vacances rémunérés par année, après un an de service continu;
- plusieurs jours de maladie rémunérés par année;
- 13 jours de congés fériés rémunérés par année;
- des congés liés aux événements de la vie et aux responsabilités familiales;
- une assurance traitement en cas d'invalidité;
- des régimes d'assurances collectives;
- des régimes de retraite à prestations déterminées;
- le développement des compétences ainsi que des formations diverses;
- la reconnaissance des études réussies en cours d'emploi;
- des pratiques de gestion favorisant la reconnaissance et la valorisation de l'expertise des employés;
- un programme d'aide aux employés.



PROFESSIONNELS

Professionnels dans les domaines de la géologie et de la construction et dans plusieurs autres secteurs d'activité :

analystes en géomatique, analystes en transport, arpenteurs-géomètres, biologistes, conseillers en aménagement du territoire, conseillers en architecture de paysage, évaluateurs agréés, gérants de projets routiers.



TECHNICIENS

Personnel de bureau, tant dans les secteurs administratifs que sur les chantiers : magasiniers, techniciens des travaux publics, techniciens en arts appliqués et graphiques, techniciens en électrotechnique, techniciens en évaluation foncière, techniciens en évaluation de dommage et de responsabilité civile.



AÉRONAUTIQUE

Le domaine aérien fait aussi partie des emplois offerts au Ministère : pilotes d'avion, régulateurs de vol, techniciens en aéronautique.



OUVRIERS

Une grande partie des emplois offerts par le ministère des Transports provient du domaine ouvrier.

On y trouve différents corps d'emplois : conducteurs et opérateurs de camions lourds et d'engins de chantiers, électriciens, mécaniciens, ouvriers de voirie, surveillants du réseau routier (patrouilleurs).



INGÉNIEURS

Une place importante est accordée au génie civil en matière de conception, de réalisation et d'entretien des routes et des structures, mais le génie, c'est aussi d'autres domaines :

mécanique, électrique, géologique.